

Réf. : AW/PV

25D018

OBJET :
APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF 2024 DE
LA COMMUNE ET DU
BUDGET ANNEXE DU
RELAI PETITE ENFANCE
ET SUR L'AFFECTATION
DES RESULTATS 2024

xxx

Nombre de conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 28

COMMUNE DE DAINVILLE

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 062-216202630-20250331-25D018-DE

S²LOEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL, Maire, en suite de convocation en date du 18 mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs ROSSIGNOL Françoise, PETIT David, VÉRET Béatrice, VIARD Philippe, DUPAYAGE Laurence, QUANDALLE Philippe, BONELLO Brigitte, HARO Serge, HAVET Maryline, CHALON Patrick, CAVÉ Michelle, RAUX Christian, VALLET Régine, TALBOT Anne, DELCROIX Marcel, DOUCHÉ Jérôme, CAPEL Cédric, DARRAS Emmanuel, CARLIER Maxime, RAVEZ Yannick, GLEIZES Aurélie, LARDIER Marie, BEAUJOIS Pauline, MOLIN Christian.

A l'exception de ARBINET Ludivine, CADET Valérie, FAFINSKI Caroline, LOISON Sarah, FATOUS Amandine qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, avaient respectivement donné pouvoirs à VÉRET Béatrice, DUPAYAGE Laurence, GLEIZES Aurélie, HAVET Maryline, PETIT David.

Madame DUPAYAGE Laurence est élue secrétaire de séance.

**QUESTION N° 11 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
DE LA COMMUNE ET DU BUDGET ANNEXE DU RELAI PETITE
ENFANCE ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

Sous la Présidence de M. PETIT David, adjoint, et hors de la présence de Mme Françoise ROSSIGNOL, Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 de la commune, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ Lui donne acte de la présentation des comptes administratifs 2024 lesquels peuvent se résumer comme suit (cf annexe 1 et 2).

2/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

3/ Arrête les résultats tels qu'indiqués dans les annexes.

4/ Décide d'affecter les excédents de fonctionnement tels qu'indiqués dans les annexes 1 et 2.

Sont annexées à la présente délibération, la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de l'exercice (annexe 3) et les maquettes officielles des comptes administratifs 2024 (annexe 4 et 5) disponibles et consultables en mairie.

Ainsi délibéré, Pour extrait certifié conforme,
Rendu exécutoire par affichage légal et envoi en Préfecture
Le 31 mars 2025

Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL



#Signature#